

DELIBERATION
Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026

Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-huit mars , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 23 mars deux mille vingt-six, s'est réuni à 9h en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	27	
Absents :	2	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Présents :		BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDA SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, DEL OLMO Céline, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, VERMARE Anne, GANDINI Stéphane, RADON BERNET Sylvie, BORG Pierre, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, BALSAMO Mario, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, DANIELE Muriel, PARRA Anabelle, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre, GOETINCK Patrick.
Absents :		MENGIN Vincent, SALAS Kévin
Absents ayant laissés procurations :		MENGIN Vincent à BOUVIER Christophe SALAS Kévin à DANIELE Muriel
Secrétaire de séance :		Salah BOUCHAMA

Délibération n° 28_03_018_1B3

OBJET : Validation de la Charte de l' élu local

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs, Charte de l' élu local Vu l'alinéa 3 de l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre. ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l' élu local
- de la remise d'une copie de la charte de l' élu local et des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Le Conseil Municipal a pris acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 30/03/2026

Le Maire,
 Christophe BOUVIER



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 30/03/2026



ID : 038-213800873-20260328-28_03_018_1B3-DE